

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20230323_018/143
	Du 23 MARS 2023 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u>	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,
De Conseillers en exercice : 27	Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence
De Présents : 25	Etaient absents excusés avec procuration : Mme GHELFI Agnès qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à ETIENNE Patrick
De Votants : 27	Etaient absents excusés sans procuration : -
Absents ayant donné procuration 2	Etaient absents non excusés sans procuration : -
Absents excusés sans procuration 0	
Absents non excusés sans procuration 0	
<u>Objet :</u> Soutien financier aux populations victimes de séismes en Turquie et en Syrie	

Monsieur le Maire expose :

Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs survenus le 6 février 2023 en Turquie et Syrie, L'Association des Maire de France mobilise les communes de France pour soutenir les populations de ces 2 pays et relaie l'ouverture du Fonds d'Action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) « Turquie-Syrie ». Le FACECO est un fonds de concours géré par le Centre De Crise et de Soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Les élus municipaux de Caveirac souhaitent, dans ce cadre, apporter une aide aux populations civiles frappées par cette tragédie en contribuant au travers de ce fonds. Il est ainsi proposé au conseil municipal de voter une aide financière de 250 €.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE : l'exposé de Monsieur le Maire

DÉCIDE : de contribuer au FACECO « Turquie-Syrie » à hauteur de 250 € afin de faire bénéficier les populations turques et syriennes nécessiteuses d'une aide d'urgence

PRECISE : que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la Commune.

AUTORISE : Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

A Caveirac le,

Le Maire,

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de Séance

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>